Province de Québec Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi 5 février 2018 à 19h00, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : Mme Christine Marchand, M. Rémy Larouche, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux et M. Gilles Gosselin, lesquels forment quorum.

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est absent : M. Michel Prince.

Est également présente : Mme Sonia Lemay, secrétaire-trésorière adjointe et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

2018-02-022 2. <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>

Après lecture, il est proposé par M. Jonatan Roux, appuyé par Mme Christine Marchand et il est unanimement résolu par les conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté. Que l'ordre du jour suivant soit accepté, le point varia demeurant ouvert.

- 1. Ouverture de la séance ;
- 2. Adoption de l'ordre du jour ;
- 3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance ;
- 4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes ;
- 5. Adoption des comptes à payer ;
- 6. Dépôt de la situation financière : rapport présenté 2 fois par année en juin et novembre ;
- 7. Rapport des comités ;
- 8. Administration;
 - 8.1 Autoriser les frais de déplacement et d'hébergement pour la formation de la DG à Drummondville les 21 & 22 février
- 9. Aqueduc et égouts ;
 - 9.1 Autoriser l'achat d'équipement pour le réseau d'aqueduc : sonde Chlore et PH
 - 9.2 Demande du Camp Beauséjour
- 10. Sécurité publique ;
- 11. Voirie;
- 12. Urbanisme et environnement ;
 - 12.1 Entente sur les cours d'eau avec la MRC
 - 12.2 Rencontre avec le MAMOT, la MRC, la DG et les responsables de la règlementation, date à déterminer
 - 12.3 Rencontre à la MRC pour les inspecteurs le 28 février ou 1^{er} mars
- 13. Loisirs et culture;
 - 13.1 Rappel de l'activité Plaisirs d'hiver : 17 février de 13h à 17h (inscription obligatoire)
- 14. Affaires diverses;
 - 14.1 Autorisation de payer les cotisations annuelles suivantes : le CRSBP 2511.14\$, le SIUCQ 280.50\$ et la SPAA 516.00\$
 - 14.2 Autorisation de payer le CAMF au coût de 43.69\$ et nommer la personne responsable du dossier famille
 - 14.3 Autorisation de payer l'aide financière 2017 à l'ARLN au montant de 3000.00\$

- 14.4 Demande des plans concernant les chemins remis par Domtar à la municipalité, les frais sont estimés à 250.00\$ 300.00\$
- 15. Liste de la correspondance ;
- 16. Varia;
 - 16.1 Rapport de l'inspecteur
 - 16.2 Résolution pour exécuter les travaux de réparation du fossé près du 2 ch. de la Rive
- 17. Période de questions;
- 18. Levée de la séance

2018-02-023 3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 8 janvier 2018 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Gosselin, appuyé par M. Claude Caron et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté. D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de janvier, après y avoir apporté quelques légères corrections. De plus, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes

 Salaire des élus :
 2 944.88\$

 Salaire DG :
 2 815.41

 DAS mensuel :
 5 679.16

 Électricité :
 294.22

 Téléphones :
 300.23

2018-02-024 5. Adoption des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de 84 100.52\$ a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rémy Larouche, appuyé par Mme Christine Marchand et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

QUE la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

COMPTES - CONSEIL du 5 février 2018

1	*****ANNULÉ***** Québec Internet / (réf.: liste de janvier)	(1 951.15)
2	Québec Internet (réf.: remplace chèque annulé / liste janvier)	1 947.05
3	Receveur Général du Canada (DAS)	1 548.00
4	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	4 131.16
5	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	32.98
6	Société Canadienne des postes (lettres recommandées)	48.92
7	ADMQ (cotisation annuelle)	1 705.48
8	COMBEQ (adhésion annuelle)	431.16
9	FQM (contribution annuelle)	1 069.70
10	PG Solutions (contrat annuel)	5 633.78
11	Roulibus (contribution annuelle)	746.00
12	Visa Desjardins (achats divers)	961.54
13	Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable (aide financière)	100.00
14	Copernic (adhésion annuelle)	50.00
15	Cuisines Collectives des Bois-Francs (aide financière)	63.00
16	Québec Municipal (adhésion annuelle)	160.96
17	CRSBP (cotisation annuelle / biblio)	2 511.14

18	SIUCQ de la MRC d'Arthabaska (contribution annuelle)	280.50
19	SPAA (adhésion annuelle)	516.00
20	La Capitale (janvier)	915.09
21	Ville de Disraëli (quote-part / versement #1)	1 717.48
22	MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #1)	26 164.00
23	Madeleine Shank (source)	10.00
24	Camp Beauséjour (entente loisirs)	1 200.00
25	Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. (forfait consultation)	2 842.18
26	Ministre des Finances (ajustement SQ)	206.99
27	André Henri, maire	890.00
28	Michel Prince, conseiller	342.48
29	Christine Marchand, conseillère	342.48
30	Rémy Larouche, conseiller	342.48
31	Claude Caron, conseiller	342.48
32	Jonatan Roux, conseiller	342.48
33	Gilles Gosselin, conseiller	342.48
34	Bell Mobilité inc. (janvier)	53.99
35	Bureau en gros (janvier)	172.02
36	Buropro (janvier)	606.62
37	Entretien Général Lemay (3e vers. déneigement, travaux)	2 868.08
38	Excavation Marquis Tardif inc. (3e vers. déneigement)	15 893.48
39	Gesterra (décembre)	697.58
40	Groupe Environex (décembre)	347.22
41	Hydro-Québec (éclairage public)	252.86
42	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	20.68
43	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. du Lac)	20.68
44	Sogetel (janvier)	246.24
45	Total du salaire de la D.G. :	2 815.41
46	Total des salaires / déplacements :	4 118.82

TOTAL: 84 100.52 \$

6. <u>Dépôt de la situation financière : rapport présenté 2 fois par année en juin et novembre</u>

Aucun

7. Rapport des comités

Aucun

8. Administration

2018-02-025 8.1 <u>Autoriser les frais de déplacement et d'hébergement pour la formation de la DG</u> à Drummondville les 21 et 22 février

ATTENDU QUE la directrice générale assistera à la formation de deux jours à Drummondville, comme il avait été convenu en novembre 2017 et adopté par résolution portant le # 2017-11-196;

ATTENDU QUE les frais de déplacement, d'hébergement et les repas seront entièrement à la charge de la municipalité;

ATTENDU QUE cette dépense sera imputée au poste budgétaire suivant : frais de déplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rémy Larouche, appuyé par M. Gilles Gosselin et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

QUE la directrice générale soit autorisée à assister à cette formation et que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas soient entièrement payés par la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

9. Aqueduc et égouts

2018-02-026

9.1 Autoriser l'achat d'équipement pour le réseau d'aqueduc : sonde Chlore et PH

ATTENDU QUE l'achat d'une sonde mesurant le taux de Chlore et le PH est essentiel pour effectuer les analyses d'eau potable;

ATTENDU QUE le coût d'achat de cet équipement est d'environ 1 113.93\$ plus taxes selon l'estimé reçu et que cette dépense sera imputée au poste budgétaire suivant : entretien du réseau d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M. Jonatan Roux et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens autorise l'achat de cet équipement, pour le bon fonctionnement du réseau d'aqueduc.

9.2 <u>Demande du Camp Beauséjour</u>

Cette demande a été reportée à la prochaine séance, afin de prendre plus d'information à ce sujet.

10. <u>Sécurité publique</u>

Aucun

11. Voirie

Aucun

12. <u>Urbanisme et environnement</u>

2018-02-027 12.1 Entente sur les cours d'eau avec la MRC

ATTENDU QUE dans le but de mieux comprendre les enjeux d'une telle délégation de compétence, il était nécessaire de recevoir plus d'information avant de statuer sur le sujet;

ATTENDU QUE les élus présents à l'atelier de travail ont tous eu la possibilité de poser directement leurs questions auprès des personnes responsables sur les cours d'eau à la MRC d'Arthabaska. Suite à la présentation de Mesdames Caroline Marchand, Pascale Désilets et Gabrielle Piché;

ATTENDU QUE les membres du Conseil exigent qu'une clause soit ajoutée à l'entente, stipulant qu'il y ait une communication entre la MRC d'Arthabaska et la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens avant toute intervention sur son territoire. Dans le cas entre autres où une plainte serait déposée à la MRC d'Arthabaska et touchant notre territoire, la MRC aurait l'obligation d'en aviser immédiatement la municipalité avant de se déplacer sur les lieux;

ATTENDU QUE l'ajout de cette clause devient conditionnel à la signature de l'entente avec la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Christine Marchand et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

QUE les membres du Conseil municipal de Saints-Martyrs-Canadiens acceptent de signer l'entente sur les cours d'eau avec la MRC d'Arthabaska conditionnellement à ce que la clause suivante soit inscrite à l'entente : Que la MRC d'Arthabaska informe la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens avant toute intervention sur son territoire.

2018-02-028 12.2 <u>Rencontre avec le MAMOT, la MRC, la DG et les responsables de la règlementation, date à déterminer</u>

ATTENDU QU'IL est nécessaire que le comité sur la règlementation municipale de Saints-Martyrs-Canadiens rencontre Mme Gabrielle Piché de la MRC d'Arthabaska, concernant la demande de modification au règlement qui avait été présentée au printemps 2017;

ATTENDU QUE si cette rencontre n'a pas lieu ici même dans les locaux de la municipalité, mais à l'extérieur, les frais de déplacement seront à la charge de la municipalité et la dépense sera imputée au poste budgétaire : frais de déplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Christine Marchand, appuyé par M. Gilles Gosselin et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

QUE le comité sur la règlementation municipale de Saints-Martyrs-Canadiens soit autorisé à assister à cette rencontre et que si des déplacements sont nécessaires les frais seront à la charge de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

2018-02-029 12.3 Rencontre à la MRC pour les inspecteurs le 1^{er} mars

ATTENDU QU'UNE rencontre d'information sur les droits acquis est offerte à tous les inspecteurs municipaux;

ATTENDU QUE cette rencontre aura lieu le jeudi 1^{er} mars de 8h30 à midi à la MRC d'Arthabaska:

ATTENDU QUE notre inspecteur désire assister à cette rencontre;

ATTENDU QUE les frais de déplacement seront à la charge de la municipalité et la dépense sera imputée au poste budgétaire : frais de déplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rémy Larouche, appuyé par M. Claude Caron et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

QUE l'inspecteur municipal M. Pierre Ramsay soit autorisé à assister à cette rencontre et que les frais de déplacement soient payés par la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

13. <u>Loisirs et culture</u>

13.1 <u>Rappel de l'activité Plaisirs d'hiver : 17 février de 13h à 17h (inscription obligatoire)</u>

Invitation à tous, à venir participer en grand nombre à l'activité Plaisir d'hiver le samedi 17 février de 13h00 à 17h00 à la salle municipale. À l'extérieur concours de sculpture sur neige et à l'intérieur concours de pâtisseries. Pour plus d'information Thérèse Lemay ou Christine Marchand.

14. Affaires diverses

2018-02-030 14.1 <u>Autorisation de payer les cotisations annuelles suivantes : le CRSBP 2 511.14\$, le SIUCQ 280.50\$ et la SPAA 516.00\$</u>

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation annuelle du **C**entre **R**égional de **S**ervices aux **B**ibliothèques **P**ubliques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie au montant 2 511.14\$;

ATTENDU QUE nous avons reçu le renouvellement annuel du Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec au coût de 280.50\$;

ATTENDU QUE nous avons reçu le renouvellement de la cotisation annuelle à la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska au montant de 516.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Christine Marchand, appuyé par M. Gilles Gosselin et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

QUE les paiements des cotisations annuelles ci-haut mentionnées pour l'année 2018 soient autorisés, tel que prévu au budget.

2018-02-031 14.2 <u>Autorisation de payer le CAMF au coût de 43.69\$ et nommer la personne</u> responsable du dossier famille

ATTENDU QUE nous avons reçu le renouvellement d'adhésion au **C**arrefour **A**ction **M**unicipale et **F**amille au montant de 43.69\$;

ATTENDU QUE Mme Christine Marchand a été nommée la personne responsable du dossier famille pour représenter la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens auprès du CAMF;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rémy Larouche, appuyé par M. Gilles Gosselin et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

QUE le paiement de la cotisation soit autorisé et que Mme Christine Marchand soit nommée la personne responsable du dossier famille.

2018-02-032 14.3 <u>Autorisation de payer l'aide financière 2017 à l'ARLN au montant de 3 000.00\$</u>

ATTENDU QUE l'Association des Résidants du Lac Nicolet (ARLN) a fait une demande d'aide financière pour l'année 2017;

ATTENDU QU'UN montant avait été prévu au budget de l'année 2017, de leur accorder une aide financière de 3 000.00\$;

ATTENDU QUE nous avons reçu une lettre nous résumant les réalisations effectuées durant l'année avec l'aide financière accordée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Christine Marchand, appuyé par M. Jonatan Roux et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

QUE le paiement de 3 000.00\$ comme aide financière à l'ARLN soit accordé et payé.

2018-02-033 14.4 <u>Demande des plans concernant les chemins remis par Domtar à la municipalité,</u> les frais sont estimés à 250.00\$ - 300.00\$

ATTENDU QUE nous désirons obtenir les plans des chemins qui ont été remis par Domtar à la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens;

ATTENDU QUE certaines informations sont nécessaires afin de répondre aux demandes des arpenteurs pour le renouveau cadastral;

ATTENDU QUE les frais pour obtenir ces plans sont estimés, entre 250.00\$ et 300.00\$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jonatan Roux, appuyé par Mme Christine Marchand et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

QUE les membres du Conseil acceptent de payer les frais afin d'obtenir les plans des chemins remis par Domtar.

15. <u>Liste de la correspondance</u>

- 1. MRC : Certificats de conformité des règlements #268, #269, #270
- 2. Carrefour d'Entraide Bénévole : Promotion de la semaine nationale de l'action bénévole du 15 au 21 avril
- 3. Sablière Warwick : publicité sur l'asphalte chaude
- 4. Forum sur l'agriculture urbaine : programmation
- 5. Le Bulletin : l'info-Bénévole

16. Varia

16.1 Rapport de l'inspecteur

Le rapport a été remis à chacun des élus.

2018-02-034 16.2 <u>Résolution pour exécuter les travaux de réparation du fossé près du 2, chemin de la Rive</u>

ATTENDU QU'UNE demande a été présentée aux membres du Conseil pour exécuter des travaux au printemps 2018 près du 2, chemin de la Rive;

ATTENDU QUE les travaux consistent à remplacer un ponceau et à ramasser les débris laissés sur le terrain suite aux travaux d'urgence effectués après le débordement du fossé occasionné par les pluies abondantes de janvier;

ATTENDU QUE les coûts prévus pour cette réparation sont évalués à environ 2 500.00\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Christine Marchand, appuyé par M. Gilles Gosselin et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

QUE les membres du Conseil acceptent d'exécuter les travaux de réparation du ponceau près du 2, chemin de la Rive au printemps 2018 et que les frais soient autorisés.

17. <u>Période de questions</u>

18. <u>Levée de la séance</u>

La levée de la séance est proposée par Mme Christine Marchand à 19h50.

En signant le procès-verbal, le président de l'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Je soussignée certifie par la présente qu'il y a les crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions.

Sonia Lemay, secrétaire-trésorière adjointe			
SIGNATURE:	, maire		
SIGNATURE:	_, secrétaire-trésorière adjointe		